02 — LA BOUSSOLE PÉNALE

Méthode PÉNAL • Une grille pour empêcher les raccourcis.

Réflexe Tour de garde — qualifier avant d'agir, identifier le statut avant d'entendre, vérifier le délai avant de rédiger.

PÉNAL : cinq gestes avant la conclusion

Lettre	Réflexe	Question utile
P	Partir des faits	Que sais-je réellement, et de quelle source ?
É	Écarter les raccourcis	Est-ce une intuition morale, une hypothèse médicale ou un élément juridique ?
N	Nommer le régime	Quelle infraction possible ? Crime, délit ou contravention ? Poursuite d'office ou sur plainte ?
A	Attribuer les rôles	Qui est prévenu, lésé, victime, partie plaignante ? Quelle autorité agit ?
L	Lire la trajectoire	À quel stade sommes-nous ? Quelle décision ou quel délai vient ensuite ?

Piège classique — Commencer par la sanction. La sanction est presque la dernière question ; la première est toujours de savoir si les éléments de l'infraction sont réalisés.

Le contrôle en trois couches

1. Qualification matérielle : éléments objectifs et subjectifs, tentative ou participation, éventuels faits justificatifs.
2. Condition de poursuite : poursuite d'office, plainte valable, autorisation ou autre condition particulière.
3. Procédure : compétence, statut, preuve, droits de participation, décision et voie de droit.

© JurisMedX – L. Petoud - novembre 2026

Mini-cas

Un patient furieux filme une infirmière dans le couloir, diffuse ensuite la vidéo avec un commentaire insultant et pousse un agent de sécurité venu intervenir. La bonne méthode n'est pas de chercher « l'infraction principale ». Il faut séparer chaque comportement, chaque bien juridique potentiellement atteint, chaque condition de poursuite et chaque preuve disponible.

Mauvais réflexe	Réflexe Tour de garde
« C'est pénal, donc on porte plainte. »	Identifier d'abord les infractions possibles et leur mode de poursuite.
« Il y a une vidéo, donc la preuve est faite. »	Distinguer existence d'un enregistrement, contenu, origine et exploitabilité.
« L'hôpital est victime. »	Identifier pour chaque infraction la personne directement lésée et, séparément, les intérêts de l'institution.
« Le ministère public décidera bien. »	Préserver les délais, documents et statuts dès le départ.

Sources de travail et contrôle

• Code de procédure pénale suisse (CPP ; RS 312.0), texte Fedlex en vigueur, consulté le 26.10.2026.

• Code pénal suisse (CP ; RS 311.0), texte Fedlex en vigueur, consulté le 26.10.2026.

• Office fédéral de la justice, Révision du CPP entrée en vigueur le 01.01.2024 (ordonnance pénale, victimes, scellés).

Note JurisMedX : l'organisation et la dénomination concrètes de certaines autorités restent cantonales. Toujours contrôler la règle spéciale et la décision reçue avant d'agir.